

# SYNTHESE / CHAP 4 : LES FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS

**OBJECTIFS:**

- Caractéristiques des immobilisations ?
- Enregistrement comptable des immobilisations (notion de cout d'acquisition)
- Incidence comptable sur *Tresorerie / Bilan / Compte de resultat*

**MOTS CLEFS :** Actif immobilisé. Immobilisation corporelles, incorporelles  
Financière. Cout d'acquisition. Cession d'immobilisation.

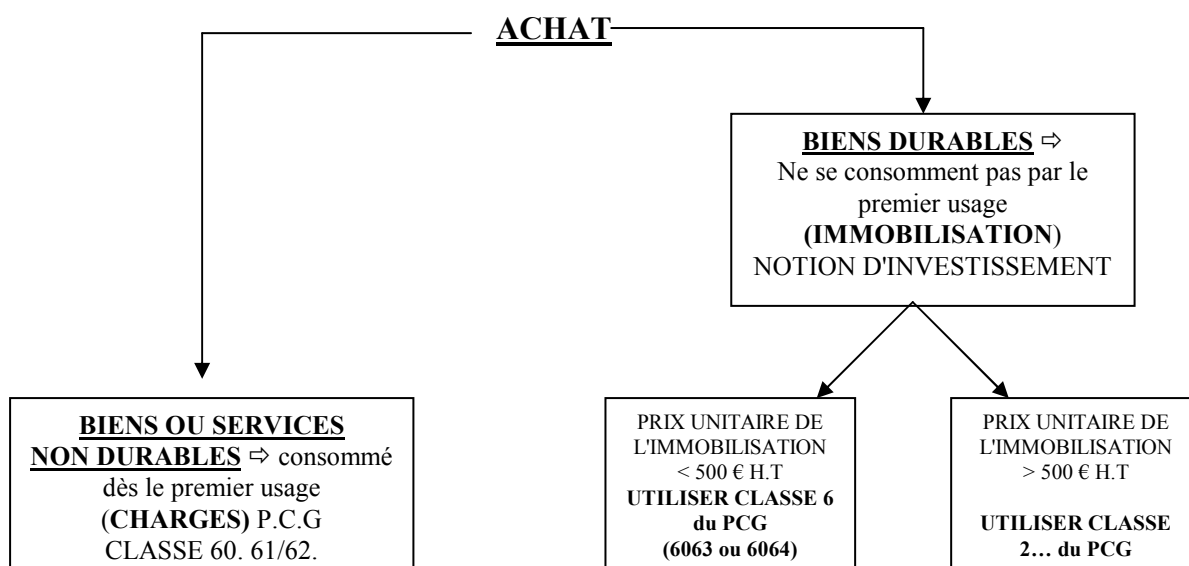
**APPLICATIONS :**

Livre de cours p 53à 66  
POCHETTE GEP CFE 1 SUJETS 10 à 12

## I/ COMMENT IDENTIFIER UNE IMMOBILISATION ?

Art 211-1 du PCG 2005 : Notion d'actif immobilisé :

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une **valeur économique positive pour l'entité**, c'est à dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évenements passés et dont elle attend des **avantages économiques futurs** (flux de trésorerie positifs indirects)



Les immobilisations acquises par l'entreprise sont classés par le P.C.G, en 3 catégories principales : (Extrait du plan comptable général) :

CATEGORIE	DEFINITION	EXEMPLES/PARTICULARITE
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Elément ne possédant pas de corps certains. Eléments immatériels.	Ce sont en général des <b>droits</b> : 205 Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels... 206 Droit au Bail 207 Fonds Commercial,
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Ce sont des biens tangibles, matériels	211 Terrains 213 Constructions 2154 Matériel industriel 2155 Outillage industriel 2182 Matériel de transport 2183 Matériel de bureau et matériel informatique. 2184 Mobilier
<b>27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	Il s'agit de titres (actions, obligations) que l'entreprise a l'intention de conserver durablement (> à un an) dans le but d'en tirer un gain à long terme (plus value) (Cf Synthèse 2 / CHAP 6))	271 Titres immobilisés

**III/ ENREGISTREMENT COMPTABLE D'UNE IMMOBILISATION:**

<b>Comptes</b>	<b>Intitulés</b>	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
2..	IMMOBILISATION (PAR NATURE)	Coût d'acquisition HT <b>(1)</b>	
44562	TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILISATION	Coût d'acquisition HT. x 19.6%	
6..	CHARGES PAR NATURE	Frais exclus du coût d'acquisition <b>(2)</b>	
237 ou 238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR IMMOBILISATIONS		Avances versés <b>(3)</b>
404 et/ou 512	FOURNISSEURS IMMOBILISATION ou BANQUE		contreparties

**(1) COUT D'ACQUISITION = PRIX D'ACHAT H.T- REDUCTIONS COMMERCIALES - ESCOMPTE + FRAIS ACCESSOIRES\***

- \* Honoraires architecte lors d'une construction,
- \* Frais acheminement du bien (transport),
- \* Frais d'installation et de montage
- \* TVA si celle ci est **NON DEDUCTIBLE**. (Ex : **VEHICULE TOURISME le cout d'acquisition s'enregistre alors TTC**).

**(2) FRAIS EXCLUS DU COUT D'ACQUISITION OU A RATTACHER SUR OPTION :**

Il s'agit notamment

- des droits d'enregistrement et de timbres (vignette, carte grise, droit de mutations) ⇒ Compte 6354,
- des honoraires de notaire ⇒ Compte 6226
- le carburant ⇒ Compte 6061
- le petit équipement ⇒ Compte 6063.
- Frais de formation du personnel 648

**(3) PERMET DE SOLDER L'ECRIURE RELATIVE AU VERSEMENT ANTERIEUR DE L'ACOMPTE (D 237/238 ; C 512).****IV/ ENREGISTREMENT DE TITRES IMMOBILISES: Attention pas de TVA sur les titres !**

<b>Comptes</b>	<b>Intitulés</b>	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
271 ou 272	ACTIONS ou OBLIGATIONS	prix acq° (cours unit x qte)	
6271	FRAIS DE COURTAGE	Commissions H.T	
44566	TVA / COMM°	TVA / commissions	
512	BANQUE		Px achat + commissions TTC

**V/ ENREGISTREMENT D'UNE CESSION D'IMMOBILISATION (VENTE) :**

<b>Comptes</b>	<b>Intitulés</b>	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
462 ou 512	CREANCES SUR CESSION OU BANQUE	Prix de vente TTC	
775	PRODUIT DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF		Prix de vente HT
44571	TVA COLLECTEE		TVA / Vente HT

N.B : ATTENTION ! S'il s'agit de titre immobilisés : Pas de TVA Collectée il faudra comptabiliser des frais de courtages (compte 6271) et une TVA déductible sur ABS.